VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne Leblanc, maire-adjointe
Rachel Boudreau, conseillère
Wendy Bourque, conseillère
Éric Leblanc, conseiller
Louis Léger, conseiller
Annik LeBlanc, greffière adjointe
Jacques Doiron, directeur des finances

Ouverture de la réunion à 19h00.
(2 personne présente dans la salle, 51 personnes en ligne).

2021-179 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne LeBlanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt.

2021-180 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Yvonne LeBlanc que le fond de fonctionnement du système d'égout dépose une somme de **3000.00** $ dans le fond de réserve égout. Pour remplacer de l'équipement de la lagune qui doit être remplacé dans 2 ans.

ADOPTÉE

2021-181 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Éric LeBlanc que le fond général du Village dépose une somme de **99 000.00** $ dans le fond réserve Village capital existant de plus un montant de **33 000.00** $ soit déposé du fond général du Village à la réserve Village capital futur. Les deux transferts respectant notre politique **P-28 POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS** d'inclure 25% du surplus dans des projets capitaux futurs et d'inclure 75% pour des projets capitaux existants. Un total de **132 000.00** $ est déposé dans la réserve du fond général Village.

ADOPTÉE

2021-182 Proposé par Rachel Boudreau, appuyé de Wendy Bourque que le conseil municipal accepte de louer gratuitement une salle dans l'ancien bâtiment de l'édifice municipal qui permette aux élèves de développer plusieurs compétences, telles que la compassion, l'entraide, le travail d'équipe, l'entreprenariat, etc.

Considérant que les élèves de la 8e année de l'école Donat-Robichaud ont fait une demande à la municipalité dans le but d'avoir l'utilisation d'un local vacant au Village de Cap-Pelé dans le but de commencer une friperie afin de venir en aide à la communauté;

Par conséquent, je propose que les élèves de la 8e année n'ouvrent pas le magasin les mercredis afin de garder cette journée au Vestiaire Saint-Vincent de Paul.

2 – OUI (Rachel Boudreau et Wendy Bourque)

3 – NON (Yvonne LeBlanc, Éric LeBlanc et Louis Léger)

REJETÉE

2021-183 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne LeBlanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Serge Léger Maire	Annik LeBlanc Greffière adjointe